

Sony DADC

Sony DADC Austria AG
Service Clientèle
Sonystrasse 20
A-5081 Anif / Autriche
Téléphone : ++43-6246-880-555
Télécopie : ++43-6246-880-9251

DECLARATION DE COPYRIGHT

**CD Audio, CD-ROM, PlayStation Disc, DVD, SACD, DualDisc, UMD, BluRay Disc,
Contenu de fichiers numériques, Supports de sauvegarde
préenregistrés *, Supports de sauvegarde avec impression personnalisée**.**

La société Sony DADC Austria AG, Sonystrasse 20, A-5081 Anif, Autriche (Sony DADC) ainsi que l'entreprise citée ci-après ont conclu l'accord suivant:

Entreprise:
Adresse:
Nom du titulaire du droit:

1. Le client déclare posséder tous les droits pour la reproduction mécanique du titre transmis, y compris les droits de reproduction pour les logiciels, la musique, les vidéos, les films et les sources numériques (également celles de l'étiquette du CD et des imprimés) qui ont été transmis à la société Sony DADC en vue d'une duplication (fabrication) ou d'une diffusion (via bundle, Internet...). Ceci concerne également les données que le client est susceptible d'enregistrer ultérieurement sur les supports de sauvegarde provenant de Sony DADC (comme par exemple les CD-R, DVD-R, etc...). De même, le client déclare que lors de l'utilisation d'un logo, les composants de ce dernier correspondent aux spécifications du logo.
2. Par ailleurs, le client déclare que son droit de disposer n'est pas restreint par des droits exclusifs d'utilisation ou par des autorisations d'utilisation, quelle que soit la sorte ou l'étendue, ou par d'autres droits de licence, et qu'il n'a pas conféré de tels droits à des tiers.

*) des supports de sauvegarde préenregistrés par Sony DADC Austria AG (par exemple CD-R, DVD-R, ...)

***) des supports de sauvegarde customisés par Sony DADC Austria AG (DVD-R, CD-R, ...) sur lesquels le client mettra par la suite du contenu.

3. Par ailleurs, le client déclare que le contenu des médias mis à disposition par la société Sony DADC n'est ni obscène, ni insultant, ni illégal.
4. Il garantit le paiement de tous les droits de copyright et d'autres droits échus aux autorités compétentes et que la société Sony DADC est déchargée de la responsabilité du paiement de ceux-ci. A ce sujet, le client indemnise la société Sony DADC à tous égards, en particulier face à toutes revendications de tiers, y compris les revendications des organisations de copyright et d'organisations semblables, ainsi que d'éventuels honoraires d'avocats ou frais de justice résultant d'une violation de tels droits. Cette indemnisation se rapporte aussi à d'éventuels frais de production occasionnés de la société Sony DADC.
5. Sur demande, le client met à la disposition de la société Sony DADC tous les documents prouvant des droits d'enregistrement de musique, de données et de vidéo en question.
6. La société Sony DADC s'accorde le droit de refuser la production et la livraison, en cas d'ambiguïtés sur les droits (les licences etc.), par rapport aux programmes, aux données ou aux matériaux de film et de musique susmentionnés.
7. Le client sait que la société Sony DADC exécute des commandes uniquement dans le cadre de ses conditions générales du contrat. Le client déclare avoir reçu, lu, compris et accepté les conditions générales du contrat.
8. Tous les litiges pouvant résulter du présent contrat relèvent du tribunal compétent en la matière du chef-lieu de Salzburg.
9. Le présent accord est soumis au droit autrichien.

Signature de client:	Tampon de la Société
Date:	
Nom en lettres majuscules:	

Signature de Sony DADC Austria AG:	Tampon de la Société
Date:	
Nom en lettres majuscules:	